



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS

Siège social : 10, Rue du Cloître Notre Dame
75004 PARIS

SIREN : 784 313 116

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION DIOCESAINE DE PARIS

Siège social : 10, Rue du Cloître Notre Dame
75004 PARIS
SIREN : 784 131 160

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Monseigneur, Pères, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association Diocésaine de Paris** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion par la Direction Générale des Affaires Economiques et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction Générale des Affaires Economiques.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des associés dans le délai prescrit par les dispositions légales ou statutaires, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Fait à Paris le 6 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Cyrille BAUD

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

COMPTES INTÉGRÉS 2024



INTÉGRATION DES COMPTES - ANNÉE 2024 - PÉRIMÈTRE

L'ensemble des entités ci-dessous référencées représente la quasi-totalité des opérations conduites à l'intérieur de l'ADP, n'ont pas été intégrées notamment les communautés étrangères.

Support juridique	Désignation	Conso Dossier N°
ADP	Services Centraux ADP - Curie	1
ADP	Diaconat Permanent	2
ADP	Vicariat de la Solidarité	3
ADP	Commission Diocésaine d'Art Sacré	4
ADP	Pèlerinages	5
ADP	Service Historiographique du Diocèse et Promotorat de la Cause des Saints	6
ADP	Pastorale des Funérailles	7
ADP	Secrétariat Pastoral d'Études Politiques - SPEP	8
ADP	Pastorale Sacramentelle Liturgique et Art Floral	9
ADP	Service des Communautés étrangères - SCEPEE	10
ADP	Séminaire Diocésain	11
ADP	Formation Permanente des Prêtres	12
ADP	Catéchuménat des Adultes	13
ADP	Coopération Missionnaire	14
ADP	ZAP -Actifs/Retraites	15
ADP	Aumonerie des Forains	16
ADP	PEP	17
ADP	Officialité - 1ere instance	18
ADP	Œuvre des Vocations	19
ADP	Service pour les Professionnels de l'Information	20
ADP	Vicariat pour les personnes handicapées	21
ADP	Pôle Mission	22
ADP	Anima Mea	23
ADP	Ordre des vierges consacrées	24
ADP	Aumônerie des hôpitaux de Paris	25
ADP	Mission Ananie	26
PAROISSES	116 CRF PAROISSES - BASILIQUES - CHAPELLES - COMMUNAUTES	27
AGME	Association de Gestion de la Maison Épiscopale - AGME	28

En 2024, l'ordre des Vierges consacrées, l'aumônerie des hôpitaux de Paris et Mission Ananie ont été intégrés aux comptes de l'ADP.



ASSOCIATION DIOCÉSaine DE PARIS

BILAN

COMPTES INTÉGRÉS 2024



BILAN ACTIF

ACTIF	ANNÉE 2024			ANNÉE 2023	VARIATIONS
	Valeur brute au 31/12/24	Amortissements ou provisions cumulés à fin 2024	Valeur nette au 31/12/24		
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 564 624	1 430 773	133 851	177 219	- 43 368
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES, & EN COURS					
Terrains	7 838 770	-	7 838 770	7 838 770	-
Constructions	268 243 840	158 383 761	109 860 079	105 641 250	4 218 829
Installations techniques, matériel et outillage	17 408 527	13 390 384	4 018 144	3 433 138	585 005
Immobilisations en cours	5 895 881	-	5 895 881	4 231 892	1 663 989
Avances et acomptes	281 487	-	281 487	724 920	- 443 433
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS	299 668 506	171 774 145	127 894 361	121 869 970	6 024 391
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	16 038 828	-	16 038 828	21 828 074	- 5 789 246
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	21 925 321	831 214	21 094 107	21 077 233	16 874
Autres titres immobilisés	184 200 456	2 004 067	182 196 389	184 457 683	- 2 261 294
Prêts	3 114 603	-	3 114 603	3 768 575	- 653 971
Autres	43 910	-	43 910	45 290	- 1 380
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	209 284 291	2 835 282	206 449 009	209 348 780	- 2 899 771
TOTAL I	526 556 249	176 040 199	350 516 050	363 224 043	- 2 707 994
ACTIF CIRCULANT					
CREANCES					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	174 641	34 787	139 854	101 881	37 973
Créances reçues par legs ou donations	48 969 453	1 651 539	47 317 914	8 541 927	38 775 987
Autres	9 709 067	24 305	9 684 762	8 748 993	935 769
TOTAL DES CREANCES	58 853 161	1 710 631	57 142 530	17 392 801	39 749 729
TRESORERIE					
Valeurs mobilières de placement	17 088 410	-	17 088 410	25 630 969	- 8 542 559
Disponibilités	17 557 271	-	17 557 271	14 969 494	- 2 587 777
TOTAL DE LA TRESORERIE	34 645 681		34 645 681	40 600 463	- 5 954 782
Charges constatées d'avance	1 040 561	-	1 040 561	1 032 035	8 526
TOTAL II	94 539 403	1 710 631	92 828 771	59 025 299	33 803 472
TOTAL DE L'ACTIF	621 095 651	177 750 830	443 344 821	412 249 343	31 095 479



BILAN PASSIF

PASSIF	ANNÉE 2024	ANNÉE 2023	Variations
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	85 471 468	85 471 468	-
Fonds propres avec droit de reprise	1 600 000	-	1 600 000
Réserves	192 755 157	189 575 675	3 179 482
Report à Nouveau	41 424 425	35 405 652	6 018 773
Excédent ou déficit de l'exercice	- 4 937 840	8 464 123	- 13 401 963
SITUATION NETTE	316 313 210	318 916 918	- 2 603 708
Subvention d'investissement reçue d'un tiers hors diocèse	9 350 336	9 717 921	- 367 586
TOTAL I	325 663 545	328 634 840	- 2 971 294
FONDS REPORTÉS ET DÉDIES			
Fonds dédiés	25 561 010	24 493 194	1 067 816
Fonds reportés liés aux legs ou donations	40 262 307	22 386 057	17 876 250
TOTAL II	65 823 317	46 879 251	18 944 066
PROVISIONS			
Provisions pour risques	484 179	504 594	- 20 415
Provisions pour charges	605 858	561 962	43 896
TOTAL III	1 090 037	1 066 556	23 481
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	139 697	-	139 697
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-
Dépôts et cautionnements	58 513	53 505	5 008
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	4 429 139	4 244 386	184 754
Dettes des legs ou donations	21 890 493	7 211 488	14 679 006
Personnel et comptes rattachés	1 924 141	1 685 209	238 932
Dettes sociales	2 544 152	2 402 710	141 442
Dettes fiscales	1 330 943	1 221 175	109 768
Dettes immobilisations	177 293	485 917	- 308 624
Autres dettes	17 901 747	18 262 761	- 361 014
Produits constatés d'avance	371 803	101 546	270 257
TOTAL IV	50 767 922	35 668 696	15 099 226
TOTAL DU PASSIF	443 344 821	412 249 343	31 095 479



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

COMPTE de RÉSULTAT COMPTES INTÉGRÉS 2024



	ANNÉE 2024	ANNÉE 2023	2024 vs 2023
I. PRODUITS D'EXPLOITATION			
I.1 - VENTES DE BIENS ET SERVICES	10 520 756	9 478 806	1 041 950
I. 2 - PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	71 397 698	75 985 696	-4 587 998
I.21 - Concours publics et subventions d'exploitation	0	0	0
I.22 - Ressources liées à la générosité du public	69 475 194	71 952 288	-2 477 094
I.221 - Dons manuels	51 907 022	49 253 113	2 653 909
I.222 - Mécénats	12 000	6 560	5 440
I.223 - Legs, donations et assurances vie	17 556 172	22 692 615	-5 136 443
I. 23 - Contributions financières reçues	1 922 504	4 033 408	-2 110 904
I. 3 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECiations, PROVISIONS	242 670	457 286	-214 616
I. 4 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	4 124 588	1 086 637	3 037 951
I. 5 - AUTRES PRODUITS ET TRANSFERT DE CHARGES	13 360 835	12 363 088	997 747
TOTAL I	99 645 546	99 371 513	275 033
II. CHARGES D'EXPLOITATION			
II.1 - ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	10 801 367	9 598 646	1 202 721
II.2 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	23 667 610	25 225 756	-1 558 147
II.3 - AIDES FINANCIERES VERSEES PAR L'ENTITE	12 156 618	6 674 181	5 482 437
II.4 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 709 210	2 486 510	222 700
II.5 - SALAIRES, TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES	45 012 696	42 274 187	2 738 510
II.6 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECiations ET AUX PROVISIONS	10 900 134	10 623 591	276 544
II.7 - REPORTS EN FONDS DEDIES	5 682 456	5 854 434	-171 978
II.8 - AUTRES CHARGES	415 767	277 270	138 497
TOTAL II	111 345 858	103 014 574	8 331 284
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 699 312	-3 643 061	-8 056 251



III - PRODUITS FINANCIERS		
Des titres de participations	1 089 668	655 851
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 502 577	6 148 989
Autres intérêts et produits assimilés	964	169 415
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 892 789	1 538 524
Déficiences positives de change	9 911	417
Produit des cessions d'immobilisations financières	5 858 727	4 230 671
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	247 696	117 219
TOTAL III	14 802 331	12 861 086
		1 741 245
IV. CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	857 019	721 480
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	916 353	1 182 729
Déficiences négatives de change	14 962	12 922
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	5 841 630	4 506 620
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 378	169 950
TOTAL IV	7 648 342	6 593 701
		1 054 641
2. RESULTAT FINANCIER		
3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-4 745 323	2 624 324
		-7 369 647
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
V.1 - SUR OPERATIONS DE GESTION	1 150 972	5 060 814
V.2 - SUR OPERATIONS EN CAPITAL	525 590	2 381 049
V.3 - REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECiations ET TRANSFERTS DE CHARGES	74 980	0
TOTAL V	1 751 541	7 441 863
		-5 690 322
VI . CHARGES EXCEPTIONNELLES		
VI.1 - SUR OPERATIONS DE GESTION	1 016 171	341 362
VI.2 - SUR OPERATIONS EN CAPITAL	40 838	305 424
VI.3 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECiations ET AUX PROVISIONS	14 498	1 002
TOTAL VI	1 071 508	647 787
		423 720
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL		
VII. IMPOT SUR LES SOCIETES (I.S.)	872 551	954 277
		-81 726
EXCEDENT OU BENEFICE		
	-4 937 840	8 464 123
		-13 401 963
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	201 185	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	201 185	0
		201 185
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0
		0



ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS

ANNEXE

COMPTES INTÉGRÉS 2024



Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 443 344 821,23 €, et le compte de résultat, dont le total des produits est de 116 000 418,19 €, dégagent un déficit comptable de 4 937 840,42 € après impôt sociétés.

L'exercice d'une durée de 12 mois couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites, et résumées dans le sommaire joint.

L'annexe est présentée en 5 parties, à savoir :

- Cadre général,
- Principes, règles et méthodes d'évaluation,
- Notes sur le bilan,
- Notes sur le compte de résultat,
- Autres informations.

1- CADRE GÉNÉRAL

1.1- Présentation de l'Association

1.1.1- Objet

L'Association Diocésaine de Paris (ADP) est une association conforme à la loi du 1er juillet 1901 et à la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, ayant son siège social à Paris 4^{ème}, 10 rue du Cloître Notre-Dame.

L'ADP couvre un ensemble de « services » de l'Église Catholique à Paris tant pastoraux qu'administratifs, en particulier des services de conduite du diocèse, des paroisses de Paris, chapelles, sanctuaires et des églises, des services centraux diocésains pastoraux, économiques et administratifs.

L'association a pour objet :

- d'acquérir ou de louer et d'administrer les édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse,
- d'acquérir ou de louer et d'administrer les immeubles destinés au logement de l'Évêque, des bureaux de l'Évêché, des curés et des vicaires, des prêtres infirmes ou âgés,
- de pourvoir au traitement d'activité et de retraite des ecclésiastiques membres du clergé diocésain, et aussi d'autres qui exercent le ministère par une nomination de la part de l'autorité diocésaine, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Église,
- d'acquérir ou de louer et d'administrer au temporel un grand séminaire et ses annexes.

L'ADP est présidée, de droit, par l'archevêque Monseigneur Ulrich.

1.1.2- Ressources

Les ressources de l'association comprennent notamment :

- les produits des troncs ainsi que des quêtes et collectes autorisées pour les besoins de l'association,
- les rétributions ou offrandes notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- les produits des dons, des donations et des legs,
- les revenus des biens meubles ou immeubles,
- les revenus des actifs financiers de l'association.



1.2- Périmètre de consolidation

Le périmètre concerné par ces comptes annuels se définit par l'intégration des pôles suivants :

- Paroisses : 116 Paroisses, Basiliques, et Chapelles
- Services Pastoraux : 25 Services
- Services Centraux
- Association de Gestion de la Maison Épiscopale

Ce périmètre 2024 recouvre les entités du périmètre 2023 complété du nouveau service diocésain de la Mission d'Ananie et de la réintégration des aumôneries des hôpitaux de Paris et de l'Ordre des Vierges consacrées.

Les entités du périmètre précisées sont annexées (cf. annexe 1).

1.3- Comptes réciproques

Les opérations effectuées entre structures comprises dans le périmètre sont neutralisées. Les comptes réciproques actifs et passifs, charges et produits sont éliminés. Il en est ainsi par exemple, pour :

- Les Participations versées au Diocèse
- La Contribution Volontaire de Solidarité (CVS)
- Les Comptes de Dépôt au Diocèse
- Les Sous-traitances diverses (Internet, photocopieurs, bornes, la communication)
- Les Dons Barnabé
- Les subventions du Diocèse au Propriétaire Canonique
- Les Rétrocessions Contractuelles (Rémunération Compte de dépôt)

1.4- Événements significatifs

L'exercice 2024 aura été marqué par différents événements :

- La variation de biens immobiliers provenant de legs s'élève à 5.789.246 euros.
- L'acceptation d'un legs exceptionnel en décembre 2024 pour un actif net successoral de 23.709.513,67 euros.
- La réintégration de 2 services diocésains déjà existant, dont l'impact sur les fonds propres est de 734.132,20 euros.
- La réouverture de la cathédrale Notre Dame de Paris le 08 décembre 2024 après l'incendie du 15 avril 2019

1.5- Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement post-clôture significatif n'est à mentionner.

2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1- Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 (qui remplace l'ANC 2015-06) et du règlement n°2020-08 du 4 décembre 2020, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2- Changement de méthode comptable et de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode sur l'exercice 2024.

2.3- Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4- Faits générateurs pour de la comptabilisation des produits

2.4.1- Dons

Les dons sont comptabilisés en produits d'exploitation à la date de réception des fonds.

2.4.2- Donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étais dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

2.4.3- Legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de conditions suspensives. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de ces conditions. S'il s'agit d'un legs universel, sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera, en général, la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité. Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier), la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire. La date d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur.

2.4.4- Contrats d'assurance-vie

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance-vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

2.5- Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisitions, frais accessoires inclus.

Les immobilisations sont enregistrées dans les comptes appropriés, au fur et à mesure de leur entrée dans le patrimoine, sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 2.500 euros TTC.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les constructions sont réparties en trois composants :

- 50% Gros œuvre pour une durée d'amortissement sur 80 ans
- 20% Façades pour une durée d'amortissement sur 40 ans
- 30% Agencements pour une durée d'amortissement de 15 ans

Le matériel de bureau et informatique est amorti sur une durée de 5 ans, et 3 ans.

Le mobilier de bureau est amorti sur une durée de 10 ans.



2.6- Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achats frais accessoires inclus. Dans le cas où la valeur d'inventaire serait notamment et durablement inférieure à la valeur brute, une dépréciation serait alors constatée pour le montant de la différence.

2.7- Crédits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de différents instruments financiers principalement de type monétaire, obligataire ou actions, investis en direct pour certaines obligations ou par l'intermédiaire de support de placements collectifs pour la plupart mais également des comptes sur livrets dans les services et paroisses. Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition. À l'exception des titres détenus jusqu'à leur échéance (portefeuille obligataire), une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition. Les plus-values sont comptabilisées au moment de leur réalisation.

2.9 Trésorerie

Le portefeuille est investi dans une série d'actifs : contrats de capitalisation (fonds euro et unités de compte), titres obligataires, OPCVM actions, obligations structurées, supports immobiliers (parts de SCI, SCPI, OPCI), parts de FCPI, comptes sur livrets et VMP notamment dans les services et paroisses.

Les placements sont effectués avec un objectif de rentabilité à long terme, les obligations seront conservées jusqu'à leur échéance, en conséquence il n'est pas constitué de provisions pour dépréciations à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, des placements sont également réalisés avec un objectif à plus court terme avec des SICAV monétaires pour 555.051,02 € et des comptes à termes pour 16.533.358,75 €, soit un total de 17 088 409,77 € de valeurs mobilières de placement.

2.10- Réserves et report à nouveau

Les comptes de réserves et report à nouveau reprennent l'ensemble des ressources propres de l'ensemble des entités du périmètre.

2.11- Fonds dédiés et fonds reportés

Fonds dédiés

Les dons et/ou contributions financières « affectés » à des projets spécifiques comptabilisés en produits d'exploitation au cours de l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution de fonds dédiés aux projets en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation pour le financement des projets soutenus par l'Association. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'exploitation et figure dans la rubrique du compte de résultat « report des ressources non utilisées ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

Il s'agit dans la plupart des cas, de travaux qui ont été réalisés par les paroisses qui constituent le périmètre des comptes agrégés de l'Association Diocésaine de Paris.



Fonds reportés

Pour les biens destinés à être vendus - La partie des ressources des legs et/ou donations constatée en produits d'exploitation au cours de l'exercice et qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, donne lieu au constat d'une charge, en « report en fonds reportés » et conduit ainsi à la constitution d'un fonds reporté lié aux legs et donations.

Fonds Donation Temporaire d'Usufruit :

Les donations temporaires d'usufruit sont inscrites au bilan en immobilisations incorporelles, à la date de signature de l'acte, avec une contrepartie au passif en fonds reportés. Elles sont amorties sur la durée de la donation.

Le compte de résultat n'est mouvementé que sur la base des revenus perçus, lesquels sont enregistrés en produits par nature sur l'exercice au cours duquel ils sont perçus.

L'association a choisi l'option proposée par le règlement ANC 2018-06, qui prévoit qu'au moment de la première application du règlement, les nouvelles règles ne s'appliquent qu'aux donations conclues à partir du 1er janvier 2020. Celles-ci permettent de ne pas comptabiliser à l'actif les donations d'usufruit conclues antérieurement à la date de la première application du règlement.

2.12- Provision pour risques et charges

Seuls les risques identifiés et rendus probables par un évènement en cours à la clôture de l'exercice donnent lieu à la comptabilisation d'une provision.

3- NOTES SUR LE BILAN

3.1- État des immobilisations et des amortissements

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Terrains	7 838 770,40	-	-	7 838 770,40
Immobilisations incorporelles	1 530 316,93	39 438,79	5 131,73	1 564 623,99
Immobilisations corporelles	271 586 274,49	15 542 734,45	1 476 641,73	285 652 367,21
Immobilisations en cours	4 956 811,31	1 663 989,16	443 432,77	6 177 367,99
Biens reçus par legs destinés à être cédés	21 828 074,23	8 496 459,00	14 285 705,00	16 038 828,23
Immobilisations financières	211 339 490,93	23 183 874,16	25 239 074,31	209 284 290,78
TOTAL	519 079 738,29	48 926 495,56	41 449 985,54	526 556 248,60

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 353 097,82	82 806,59	5 131,73	1 430 772,68
Immobilisations corporelles	162 511 886,34	10 961 383,47	1 699 125,22	171 774 144,59
Immobilisations financières	1 990 710,70	920 033,57	75 462,74	2 835 281,53
TOTAL	165 855 694,86	11 964 223,63	1 779 719,69	176 040 198,80



3.2- État des immobilisations financières

Les titres de participations sont composés des titres suivants :

Titres de participations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres SCI RDR	16 763 900,00	-	-	16 763 900,00
Titres SCI 122 Rue de Grenelle	75 438,00	-	-	75 438,00
Titres SCI 4 Vavin	1 004 104,00	-	-	1 004 104,00
Titres SCI Reuilly 115	21 342,86	-	-	21 342,86
Titres ESH Le Foyer pour Tous	4 272,00	-	-	4 272,00
Titres SCI Valois-Saint-Honoré	4 039 390,00	-	-	4 039 390,00
Titres SA Monceau	-	16 800,00	-	16 800,00
Titres SCI 10 bd Raspail	-	74,44	-	74,44
TOTAL	21 908 446,86	16 874,44	-	21 925 321,30
Dépréciations des titres de part.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres SCI RDR	543 150,36	-	-	543 150,36
Titres SCI 4 Vavin	288 064,00	-	-	288 064,00
TOTAL	831 214,36	-	-	831 214,36

Tableau réalisé en euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital- (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avails donnés par l'entité

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividende encaissé par l'entreprise au cours de l'exercice

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10)

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE ENTITÉ	13 856 997	18 142 486		21 925 321	21 094 107	-	-	3 976 747	1 867 744	1 089 225
--	------------	------------	--	------------	------------	---	---	-----------	-----------	-----------

- Filiales (détenues à + 50%) :

- SCI RDR	9 592 500	10 882 853	87,38%	16 763 900	16 220 750	-	-	1 507 476	306 146	-
- SCI 122 Grenelle	76 200	2 193 087	99,00%	75 438	75 438	-	-	1 129 230	634 798	747 951

- Participations (détenues entre 10% et 50%) :

- SCI 4 Vavin	3 462 000	3 179 850	11,05%	1 004 104	716 040	-	-	283 555	160 986	21 274
- SCI 115 Reuilly	152 449	nc	0,34%	21 343	21 343	-	-	nc	nc	-
- Le Foyer pour Tous	nc	nc	0,85%	4 272	4 272	-	-	nc	nc	201
- SCI Valois St Honoré	3 158	687 811	50,00%	4 039 390	4 039 390	-	-	1 012 524	687 811	320 000
- SA Monceau	570 690	1 198 885	0,05%	16 800	16 800	-	-	1 114 652	409 748	-
- SCI 10 bd Raspail	nc	nc	0,00%	74	74	-	-	nc	nc	-

3.3- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés s'élèvent à 16.038.828,23 €.

L'état des forces et des charges de la succession au jour du décès est établi à partir des informations chiffrées fourni par le notaire. Plusieurs catégories d'actifs sont distinguées parmi les legs à réaliser :

- Immeubles
- Assurance vie
- Mobilier
- Titres en portefeuille





3.4- Créesances reçues par legs et donations

Les créances reçues par legs et donations s'élèvent à 48.969.453,25 €.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre des legs et donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

3.5- État des Valeurs mobilière de placement

Immobilisations financières	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Participations et créances rattachées	21 908 446,86	16 874,44	-	21 925 321,30
Autres titres immobilisés	185 617 179,20	23 152 029,86	24 568 752,97	184 200 456,09
Prêts	3 768 574,70	13 000,00	666 971,34	3 114 603,36
Autres	45 290,17	1 969,86	3 350,00	43 910,03
TOTAL	211 339 490,93	23 183 874,16	25 239 074,31	209 284 290,78

Autres titres immobilisés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Actions	-	-	-	-
Obligations	36 275 294,12	23 313,66	6 990 469,00	29 308 138,78
Fonds obligataires	18 476 717,71	1 500 000,00	1 942 469,74	18 034 247,97
Prdts structurés & Alternatifs	3 500 000,00	-	1 500 000,00	2 000 000,00
SCPI	8 749 997,54	-	-	8 749 997,54
OPCVM, FCP et SICAV	68 509 336,21	21 331 086,48	8 771 050,52	81 069 372,17
Bons de capitalisation	50 105 833,62	297 629,72	5 364 763,71	45 038 699,63
TOTAL	185 617 179,20	23 152 029,86	24 568 752,97	184 200 456,09

Dépréciations des Aut. titres imm.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Actions	-	-	-	-
Obligations	18 268,66	3 680,57	44 550,74	59 138,83
Fonds obligataires	-	-	-	-
Prdts structurés & Alternatifs	-	-	-	-
SCPI	1 177 765,00	916 353,00	30 912,00	2 063 206,00
OPCVM, FCP et SICAV	-	-	-	-
Bons de capitalisation	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 159 496,34	920 033,57	75 462,74	2 004 067,17

Les valeurs mobilières de placement, orientées sur une gestion à long terme, comprennent :

- Les parts de SCPI pour un montant brut de 8.749.997,54 €, elles font l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2024 d'un montant de 2.063.206 €, soit un montant net de SCPI à 6.686.791,54 €
- Les obligations françaises pour un montant de 15.899.353,78 €, les obligations étrangères pour un montant de 13.408.785,00 € et les autres produits structurés pour un montant de 2.000.000,00 €
- Les fonds obligataires pour 18.034.247,97 €
- Les fonds de placement pour un montant de 81.069.372,17 €
- Les bons de capitalisation et intérêts courus pour un montant de 44.561.648,45 €
- D'autres immobilisations financières pour 226.005,68 €
- Les prêts à diverses entités dont notamment le prêt à l'Association Paroissiale Saint Honoré d'Eylau pour 3.096.380,40 €.



Certains placements sont également réalisés avec un objectif à plus court terme composés des SICAV monétaires pour 555.051,02 € et des comptes à termes pour 16.533.358,75 €, soit un total de 17.088.409,77 € de valeurs mobilières de placement.

3.6- État des capitaux propres

Les comptes de réserves et report à nouveau reprennent l'ensemble des ressources propres de l'ensemble des entités du périmètre.

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droits de reprise	85 471 468,44	-	-	-	85 471 468,44
Fonds propres avec droits de reprise	-	-	1 600 000,00	-	1 600 000,00
Réserves	189 575 675,20	3 179 481,83	-	-	192 755 157,03
Report à Nouveau	35 405 651,96	5 284 640,70	734 132,20	-	41 424 424,86
Excédent ou déficit de l'exercice	8 464 122,53	8 464 122,53	-	4 937 840,42	4 937 840,42
Total situation nette	318 916 918,13	-	2 334 132,20	4 937 840,42	316 313 209,91

L'apport en fonds propre reçu en 2024 est affecté par l'ADP à la réalisation des actions suivantes en lien avec les activités pastorales de la Basilique du Sacré Cœur : achats de cierges, sécurité, achats et abonnements fluides.

3.7- Subventions d'investissements

	Montants Antérieurs	Reçues	Total reçues	Reprises sur exercice	Montant résiduel
Subventions d'investissements					
Ville de Paris -Etats - Régions	9 717 921,40	78 157,76	9 796 079,16	445 743,66	9 350 335,50
TOTAL	9 717 921,40	78 157,76	9 796 079,16	445 743,66	9 350 335,50

3.8- État des fonds dédiés et fonds reportés

	Fonds à engager début d'exercice	Augmentation Exercice	Utilisation Exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés Entretien du culte	5 997 937,21	505 482,90	842 434,56	5 660 985,55	
Fonds dédiés Chantiers du Cardinal	10 668 528,36	4 562 878,28	2 519 730,89	12 711 675,75	
Fonds dédiés Prêtres agés et Maison de retraite	3 155 818,04	613 068,52	125 000,00	3 643 886,56	940 000,00
Fonds dédiés des prêtres en difficultés	1 764 635,12		15 475,00	1 749 160,12	
Fonds dédiés Formation des prêtres, séminaires	2 471 587,74	1 026,29	1 112 000,00	1 360 614,03	
Fonds dédiés Constructions Nouvelles	434 687,88			434 687,88	434 687,88
TOTAL	24 493 194,35	5 682 455,99	4 614 640,45	25 561 009,89	1 374 687,88

	Fonds à engager début d'exercice	Augmentation Exercice	Utilisation Exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs et donations	22 386 057,04	33 576 297,31	15 700 047,22	40 262 307,13

Les fonds dédiés et reportés s'élèvent au 31.12.2024 à 65.823.317,02 € dont 6.407.902,96 € pour les paroisses, 59.222.648,03 € pour la Curie et 192.766,03 € pour les services.

Les fonds dédiés se décomposent de la manière suivante :

- Acquisitions, constructions, entretiens et travaux.
- Séminaires-Séminaristes-Formations
- Maisons de retraite des prêtres
- Maisons de retraite St Denis
- Soutiens des prêtres en détresse
- Succession Cardinal Lustiger
- Entraide Sacerdotales
- Nouvelles constructions

3.9- État des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provisions pour risques	504 593,94	198 344,58	218 759,69	484 178,83
Provisions pour charges sur legs et donations	198 365,42	20 000,00	6 442,60	211 922,82
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	363 596,15	45 936,03	15 597,21	393 934,97
Total	1 066 555,51	264 280,61	240 799,50	1 090 036,62

Elles s'élèvent à 1 090 036,62 € dont 459 178,83 € pour les paroisses, 61 502,97 € pour les services et 569 354,82 € pour la Curie qui constituent essentiellement des provisions pour indemnités de départ à la retraite pour les services centraux et l'AGME.

Indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnités de retraite est constituée pour le personnel salarié des services centraux.

Cette provision est calculée charges sociales et fiscales incluses. Elle est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière ;
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière, méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté ;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective ;
- Départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation retenu : 3,35 % ;
- Taux moyen de charges sociales : Non Cadre et Cadre 53,43 % ;
- Taux moyen de revalorisation des salaires : 0,00 % ;
- Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 393.934,97 €.

3.10- État des créances et des dettes (selon leur échéance)

Actif immobilisé	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an
Titres de participations	21 925 321,30		21 925 321,30
Prêts	3 114 603,36	650 000,00	2 464 603,36
Autres titres immobilisés	184 200 456,09		184 200 456,09
Autres immobilisations financières	43 910,03		43 910,03
TOTAL	209 284 290,78	650 000,00	208 634 290,78





Actif circulant	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	174 640,71	139 853,58	34 787,13
Créances reçues par legs et donations	48 969 453,25	47 825 709,06	1 143 744,19
Autres	3 833 505,73	3 550 205,73	283 300,00
Produits à recevoir	5 875 561,26	5 875 561,26	
TOTAL	58 853 160,95	57 391 329,63	1 461 831,32
Charges constatées d'avance	1 040 560,79	1 040 560,79	

Créances reçues par legs ou donations : 48.969.453,25 €

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre des legs et donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

Dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	139 697,23	139 697,23		
Emprunts et dettes financières	58 513,04		58 513,04	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 429 139,25	4 429 139,25		
Personnel et comptes rattachés	1 924 140,94	1 924 140,94		
Dettes fiscales et sociales	3 875 095,22	3 875 095,22		
Dettes des legs et donations	21 890 493,03	21 890 493,03		
Dettes immobilisations	177 292,54	177 292,54		
Autres dettes	17 901 747,49	17 901 747,49		
TOTAL	50 396 118,74	50 337 605,70	58 513,04	-
Produits constatés d'avance	371 803,44	371 803,44		

Dettes des legs ou donations : 21.890.493,03 €

Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont aussi isolés dans un compte spécifique « Dettes des legs ou donations ».

Charges à payer	Montant brut
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	923 845,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Dettes fiscales et sociales	2 743 163,16
Autres dettes	2 179 324,53
TOTAL	5 846 333,41

Produits à recevoir	Montant brut
Personnel et organismes sociaux	15 315,45
Autres créances, divers produits à recevoir	5 984 608,20
TOTAL	5 999 923,65





3.11-Résultat par périmètre

	Déficit	Excédent
Curie	- 4 136 421,17	-
Paroisses	- 2 088 554,62	-
Services Diocésains	-	1 287 135,37
TOTAL	- 6 224 975,79	1 287 135,37
RESULTAT D'ENSEMBLE		-4 937 840,42

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1- Répartition des produits d'activité

Les produits d'exploitation augmentent de 0,3 M€ et s'élèvent 99,65 M€.

Le denier de l'Église, première ressource avec environ 25,1 M€ collectés, est stable.

Les quêtes, offrandes et autres dons sans RF ont fortement augmenté (+2,02 M€) du fait du déploiement des bornes et des paniers connectés.

Les produits nets issus des legs pour leur part, se sont élevés à 17,6 M€ comparés à 22,7 M€ en 2023.

Dans les produits d'exploitation, ci-dessous les détails des rubriques :

Détail des dons manuels :

I.221 - Dons manuels	2024	2023
Denier de l'Eglise	25 147 268,89	25 196 925,74
Quêtes	12 471 638,43	11 519 275,36
Offrandes pour les cérémonies (casuel)	1 805 349,25	1 817 236,92
Offrandes des messes célébrées	1 056 619,61	1 013 153,09
Autres offrandes, enveloppes, dons, dons divers sans reçu fiscal	2 640 817,10	1 601 421,82
Dons divers avec reçu fiscal	8 785 328,45	8 105 099,65
SOLDE DE LA RUBRIQUE	51 907 021,73	49 253 112,58

Legs et donations :

I.223 - Legs, donations et assurances vie	2024	2023
PRODUITS		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	36 389 330,27	25 239 086,96
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 106 783,07	6 084 905,33
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	16 190 099,97	11 670 280,03
CHARGES		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-9 902 205,00	-4 730 894,00
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-1 651 539,13	0,00
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-33 576 297,31	-15 570 763,34
SOLDE DE LA RUBRIQUE	17 556 171,87	22 692 614,98

Cette rubrique présente les produits nets des charges afférentes aux legs, donations et assurances-vie et regroupe :

Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;





- Les produits « legs ou donations » ;
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les charges liées aux legs et donations :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Autres produits :

I.5 - Autres produits et transferts de charges	2024	2023
Troncs	1 335 098,44	1 751 762,66
Offrandes pour revues, publications paroissiales, etc.	81 334,51	72 867,46
Offrandes pour les cierges	6 839 489,84	5 602 159,07
Journées d'amitié, fêtes & manifestations diverses, pèlerinages, catéchèse...	1 814 033,54	1 716 399,73
Aumôneries, ministère d'enseignement, autres reversements	109 597,09	151 285,92
Ressources diverses clergé (Aumônerie-Formations-Ministères)	432 376,04	390 693,78
Pensions CAVIMAC & retraites perçues ou reversées	390 643,43	429 378,77
Produit divers de gestion courante	130 462,44	97 320,24
Remboursements de quote-parts de charges deniers et legs	13 743,41	12 957,88
Transfert de Charges d'exploitation	2 214 056,01	2 138 262,71
SOLDE DE LA RUBRIQUE	13 360 834,75	12 363 088,22

4.2- Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation augmentent de 8,3 M€ et s'élèvent à 111,3 M€. Les charges d'exploitation regroupent principalement deux postes : le traitement du clergé et la rémunération des laïcs (45,0 M€, soit 40% des charges de fonctionnement) et les achats de marchandises et autres achats et charges externes (34,5 M€).

Le 3e poste concerne les aides financières versées à des associations, poste qui s'élève à 12,1 M€ (contre 6,7 M€ en 2023) : on y trouve les versements pour l'École Cathédrale (formation des séminaristes), la formation permanente des prêtres, l'EHPAD Marie-Thérèse et la Maison Chateaubriand (prêtres âgés), les aumôneries d'étudiants, la pastorale Enfance-Adolescence mais également la contribution à l'UADF, le soutien aux diocèses les plus fragiles de la PEP ou des versements au bénéfice de la nouvelle Évangélisation.

4.3- Résultat financier

Le résultat financier est en augmentation de 0,7 M€ à 6,95 M€.

III - PRODUITS FINANCIERS	2024	2023
Des titres de participations	1 089 667,57	655 851,45
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 502 576,68	6 148 988,73
Autres intérêts et produits assimilés	963,51	169 415,21
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 892 789,10	1 538 523,57
Déficiences positives de change	9 911,11	417,10
Produit des cessions d'immobilisations financières	5 858 727,44	4 230 671,10
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	247 695,64	117 218,89
TOTAL III	14 602 331,05	12 861 086,05
IV. CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	857 018,73	721 479,69
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	916 353,00	1 182 729,39
Déficiences négatives de change	14 962,27	12 921,74
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	5 841 630,00	4 506 620,24
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 377,76	169 949,78
TOTAL IV	7 648 341,76	6 593 700,84
2. RESULTAT FINANCIER	6 953 989,29	6 267 385,21



4.4- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en baisse de – 6,1 M€ et s'élève à 0,7 M€.

V. PRODUITS EXCEPTIONNELS	2024	2023
Sur opérations de gestion :		
Produits divers de gestion courante	862 031,99	745 591,25
Dons Barnabé reçus	-	200 000,00
Dons exceptionnels-Associations	288 939,66	4 115 222,93
Subventions patrimoine	-	-
Sur opérations en capital :		
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat	445 743,66	1 598 594,24
Produits cessions des immobilisations corporelles	22 000,00	394 375,95
Produits exceptionnels divers	57 845,87	388 078,78
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges :		
Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles	74 980,00	-
	TOTAL V	1 751 541,18
		7 441 863,15
VI. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion & exercices antérieurs	626 317,30	331 654,67
Subvention propriétaire canonique	4 854,00	9 707,00
Barnabé versés	385 000,00	-
Sur opérations en capital :		
Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	40 837,97	305 424,30
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
Reports en fonds dédiés	-	-
Dotation aux amortissements exceptionnels	14 498,49	1 001,52
	TOTAL VI	1 071 507,76
		647 787,49
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	680 033,42
		6 794 075,66

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1- Contributions Volontaires en Nature

Pour mener à bien ses missions, le diocèse de Paris s'appuie sur un grand nombre de bénévoles.

Depuis la crise sanitaire, l'association n'a pas été en mesure de valoriser son bénévolat dont l'effectif a subi d'importantes fluctuations au cours de l'exercice.

La Conférence des Évêques de France a par ailleurs émis une première recommandation pour la présentation de la contribution des bénévoles (CVN), introduite par le Nouveau Règlement comptable 2018-06 applicable à compter de 2020. Son analyse conduit à ne pas comptabiliser les missions bénévoles, mais à donner éventuellement une information dans l'annexe des comptes annuels sur le nombre de bénévoles œuvrant dans des missions de support régulières pour les curies des Associations Diocésaines

Au 31 décembre 2024, le nombre de bénévoles, pour la DGAE est estimé à 152 bénévoles missionnés.

Le diocèse de Paris a reçu pour l'année 2024 des prestations en nature évaluées à un coût de 201 185 € venant de 4 mécènes. Il s'agit de prestations tel que :

- La restauration d'un jardin
- De l'expertise pour le recrutement de salariés
- Du suivi administratif et financiers de projets
- Du conseil et accompagnement stratégique pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture de la cathédrale ND de Paris



5.2- Effectifs

Les effectifs de l'association sont :

- Laïcs : 197 salariés (47 hommes et 150 femmes) pour les services centraux du diocèse, dont 95 cadres et 102 employés
 - Prêtres : 485 prêtres incardinés à Paris dont 117 âgés de plus de 75 ans, 3 évêques, 42 séminaristes dans les maisons de séminaire de Paris, 43 prêtres étudiants étrangers, 6 propédeutes.

5.3- Commissaires aux comptes

Suivant le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, relatif aux commissaires aux comptes qui transpose la directive 2006/43/CE portant sur les honoraires des CAC au cours de l'exercice, les honoraires 2024 concernant la mission de commissariat aux comptes ont été comptabilisés pour 150.096,00 € TTC.

5.4- État des engagements reçus et donnés

Engagements donnés

Pour permettre la mise en place d'emprunts nécessaires au financement d'opérations immobilières initiées par différentes structures du Diocèse, l'Association Diocésaine de Paris a été amenée à émettre des lettres d'intention et des cautions dont l'encours au 31 Décembre 2024 s'élève à 19.471.913,00 €.

Le montant global en cours au 31 décembre 2024 des engagements de souscription de parts de fonds commun de placement et de fonds de titrisation donné par l'ADP s'élève à 62.521.004,96 €.

Engagements reçus

Le montant global au 31 décembre 2024 des engagements reçus de la part de l'AIDP et de l'AILF en échange des apports de titres de SCI avec droit de reprise s'élève à 115.567.527,60 €.

5.6- État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (*)

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Aller magne	2 514,00
Autriche	275,00
Belgique	6 847,00
Cameroun	30,00
Canada	1 511,50
Côte d'Ivoire	57,66
Emirats Arabes Unis	90,00
Espagne	100,00
Guatemala	10,00
Etats-Unis	4 930,00
Grande-Bretagne	38 510,00
Italie	1 675,00
Kenya	748,00
Luxembourg	2 950,00
Mexique	1 500,00
Pays-Bas	260,00
Pologne	85,00
Portugal	1 280,00
Singapour	330,00
Suède	10,00
Suisse	68 270,00
TOTAL	131 983,16

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'Association Diocésaine de Paris doit établir en application de l'article 434-1 du règlement n°2022-04 de l'ANC, est mise à disposition du public au siège de l'Association Diocésaine de Paris, situé au 10 rue du Cloître Notre Dame 75004 Paris.

